

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 20 octobre 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, maire de la commune de SAINT JULIEN MOLHESABATE.

Avant de débiter l'ordre du jour, les conseillers municipaux apportent les modifications suivantes au compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2017 :

bulletin municipal : de manière peu élégante et de façon désobligeante

travaux épareuse 2017 : chemin de la Mathe

devis travaux rénovation salle polyvalente 185 000 € HT

puis le valident et nomment Maurice BLANC, secrétaire de la présente séance.

AVENANT 22 STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Approbation à l'unanimité de l'avenant n° 22 aux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon qui concernent les actions obligatoires : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

CONTRAT SAISONNIER SECOND CONDUCTEUR TRACTEUR COMMUNAL HIVER 2017-2018

Accord du Conseil Municipal pour l'établissement d'un contrat saisonnier au profit de M BRUN Daniel domicilié « La Voute » à ST JULIEN MOLHESABATE en qualité de conducteur tracteur communal hiver 2017-2018 en complément de M. Frédéric CHARROIN salarié de la commune.

M le Maire relance le sujet du renouvellement du contrat aidé de Frédéric CHARROIN qui se termine en juin 2018, ce point n'étant pas à l'ordre du jour, le Conseil Municipal réitère sa demande d'avoir un détail écrit précis du coût de l'embauche afin d'étudier et de prendre une décision définitive en 2018.

PRISE COMPETENCE EAU ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

M le Maire explique que suite à la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), des études sont en cours au niveau de la communauté de communes pour une éventuelle prise de compétence de l'eau et de l'assainissement.

LOCAL ASSOCIATIONS

Les associations de la commune demandent un local pour y entreposer leur matériel et ne sont pas intéressées par le 2^{ème} étage de la mairie côté appartement (difficile d'accès)

Finalement, il est décidé d'utiliser la petite chapelle mais sans entreprendre de gros travaux, simplement en sécurisant les portes et fenêtres par un doublage en contreplaqué fixé sur la face intérieure des ouvertures, et, côté terrasse, en remplaçant les vitres cassées ; déplacer les tables et bancs.

DEMANDE TERRAIN COMMUNAL ASSOCIATION CHASSE

Le Conseil Municipal décide d'établir une convention pour mise à disposition du terrain communal section BK n° 1902 d'une superficie de 6 175 m² au lieudit « Le Calvaire » à l'Association Communale de Chasse Agréée de ST JULIEN MOLHESABATE (formule juridique à définir).

Les frais d'installation du compteur d'eau seront à la charge de l'Association. Il en sera de même de l'implantation d'une fosse d'eaux usées. M le Maire s'assurera des éventuelles obligations réglementaires dans le cas de traitement de carcasses de gibier.

Aucune modalité pour l'heure n'est définie (durée, tarif, droits et obligations de chaque partie.....)

LOYERS 2018 MAISON M ET MME CHARROIN JEAN LE BOURG

Accord pour une révision habituelle au 1^{er} janvier 2018 selon l'indice de référence des loyers (IRL) (pour mémoire + 0.14 € en janvier 2017 pour un loyer mensuel de 246.68 €)

TRAVAUX EN COURS

Les travaux de réfection des gites vont débuter le lundi 6 novembre 2017, Laura TRES_CARTE fait le point sur les achats mobiliers et divers à prévoir. Après travaux, instaurer un inventaire lors de l'état des lieux plus sévère.

A faire : enrobés le bourg + parking gite + devant habitation M GARNIER Georges Le Bourg + bordure voirie Joubert suite infiltration + virage au lieudit Barrey

Demandes de Messieurs FAYOLLE et BOUCHUT de raccorder leurs habitations au réseau d'eaux usées communal, le Conseil propose de demander deux devis :

- un avec raccordement maison du suc + habitations Messieurs FAYOLLE et BOUCHUT

- un avec raccordement habitations Messieurs FAYOLLE et BOUCHUT

- prévoir réseaux eaux pluviales et eaux usées séparés sur cette extension éventuelle du réseau assainissement.

Après réception des devis et analyse de ceux-ci, les raccordements ne pourraient être réalisés qu'avec une participation financière des demandeurs (à définir par le conseil).

Problème d'évacuation des eaux pluviales à la maison du suc, bouché en sous-sol, prévoir un furet

Wi fi à la maison du suc installé par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (connexion sur livebox mairie).

Bulletin municipal à prévoir pour février 2018, demander un article aux associations de la commune, Monsieur SEYTRE propose un écrit sur le budget

Changement des panneaux d'agglomération par le Département

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a refusé de remettre à l'ordre du jour le sujet de l'écopoint de la Frache estimant qu'il n'y avait qu'un seul opposant et que la décision était justifiée par le vote au budget des frais de réalisation d'une dalle (8x3).

Le Conseil Municipal demande à M le Maire pourquoi le monument aux morts est pavoisé de drapeaux tricolores en continu au lieu de les réserver pour les cérémonies commémoratives officielles

Les conseillers municipaux demandent un entretien en Sous-Préfecture pour informer des dysfonctionnements du Conseil Municipal, Monsieur le Maire est convié à ce rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 40

Interventions du public.